ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/OANR5I 16OF17907

## 16ème legislature

Question N° : 17907	De M. Michel Guiniot (Rassemblement National - Oise)				Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités Mini				nistère attributaire > Enfance, jeunesse et familles	
Rubrique >famille		<b>Tête d'analyse</b> >Congé parental réduit		Analyse > Congé parental réd	luit.
Question publiée au JO le : 21/05/2024 Date de changement d'attribution : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Michel Guiniot appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les contours du congé parental qui ont été annoncé par le Président de la République le 8 mai 2024. En effet, alors que la politique gouvernementale doit être axée vers le « réarmement démographique », le Président de la République vient d'annoncer que le nouveau congé parental allait être en contradiction avec les précédentes annonces du ministère. Ce projet le sera également avec l'état des finances publiques et la réalité des familles. Le rapport des « 1000 premiers jours » sera finalement interprété comme celui des 100 premiers jours, au détriment du bien-être de l'enfant et de la situation économique des parents. Si le dispositif actuel, insuffisamment indemnisé, doit être réformé, il apparaît impensable de s'orienter vers un congé parental qui ne permette plus aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à l'école. Le congé parental n'est pas toujours un choix, il est parfois nécessaire pour pallier une insuffisance de l'offre de garde à proximité ou une absence de famille proche disponible. Réduire ce dispositif aux trois premiers mois, soit l'âge minimal pour confier un enfant à un mode de garde, va encombrer les demandes de places en crèche ou chez une assistante maternelle, alors qu'une place en crèche représente un coût de 2000 euros par mois pour la collectivité. Il pourrait également pousser des familles à sacrifier un salaire sans avoir de contrepartie jusqu'à ce que l'enfant aille à l'école. De même que pour le texte sur la fin de vie, le début de celle-ci ne doit pas être traité par l'État comme un sujet économique. M. le député appelle donc l'attention de Mme la ministre sur les conséquences sociétales et humaines qu'entraînerait une telle réforme et l'interroge sur l'impact que celle-ci pourrait avoir sur la politique de natalité.